

Communautés de communes

Fusion du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de L'Hermenault forment une seule entité nommée « Pays de Fontenay-Vendée ».

Inférieur au seuil des 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe, la Communauté de communes du Pays de L'Hermenault a ainsi choisi de fusionner avec celle du Pays de Fontenay-le-Comte. Les deux structures intercommunales ont donné naissance à un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le nouveau territoire est composé de 26 Communes (Les 18 Communes membres du Pays de Fontenay-le-Comte et les 8 Communes membres du Pays de L'Hermenault) rassemblant 36 687 habitants.

Cette fusion a été préparée tout au long de l'année 2016. Les élus communautaires des deux structures se sont rencontrés à plusieurs reprises pour travailler sur les compétences, les missions ainsi que sur la dénomination du nouvel ensemble intercommunal. Le nouveau nom « Pays de Fontenay-Vendée » a été proposé et choisi par l'ensemble des élus des deux territoires. Trois principaux éléments ont orienté ce choix : le rappel de la ville centre de Fontenay-le-Comte (avec ses 14 000 habitants représentant 39 % du territoire), la rivière « Vendée » qui traverse le territoire et le Département « La Vendée ».

Nouvel ensemble communautaire, nouvelle identité visuelle.

Sens du collectif, épanouissement et audace, sont les trois axes qui ont guidé l'agence Liner communication dans ses propositions de logos. Au final, le logo retenu par les élus communautaires pour représenter le nouveau territoire rappelle à la fois :

- **Le pissenlit** : un élément naturel pollinisateur, végétal, en mouvement vers l'extérieur. Une forme à la fois multiple et englobante qui évoque le collectif, la diversité, l'épanouissement, l'ouverture d'esprit, la générosité.
- **La construction collective** : faire ensemble, créer des liens, inventer, innover. Un mouvement vers l'intérieur qui concentre les énergies positives et génère la création de valeur.



Nouvelle équipe communautaire

M. Michel Tapon, Maire de Sérigné a été élu Président du Pays de Fontenay-Vendée le 9 janvier 2017. Il s'est entouré des 11 Vice-Présidents suivants :

Mme COULON Anne-Marie, conseillère communautaire, élue 1^{ère} vice-présidente en qualité d'élue en charge de l'Enfance - Jeunesse-Culture,

M. HOCBON Ludovic, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge de l'Economie,

M. BILLAUD Yves, conseiller communautaire, élu 3^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge de l'Urbanisme - Aménagement du territoire - PLH - Ruralité - Contractualisations,

M. ROUX Jean-Pierre, conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge des Finances,

M. LALERE Jean-Michel, conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge des Sports et Loisirs,

M. HERAUD Michel, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge du Tourisme - Promotion du Territoire - Communication,

Mme MORETTON Annette, conseillère communautaire, élue 7^{ème} vice-présidente en qualité d'élue en charge des Affaires sociales - Santé,

M. DUPAS Laurent, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge de l'Environnement : Eau et Assainissement,

M. BOUILLAUD Stéphane, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge de l'Environnement : Développement durable - Déchets,

M. REMAUD Alain, conseiller communautaire, élu 10^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge des Etudes - Prospective - Mutualisation,

M. BARBIER André, conseiller communautaire, élu 11^{ème} vice-président en qualité d' élu en charge des Voiries - Abords - Travaux - Entretien du Patrimoine - Sécurité Incendie.

Cette fusion est la résultante de la loi NOTRe mais aussi le fruit d'un accord commun et d'une entente entre le Pays de L'Herminault et le Pays de Fontenay-le-Comte pour un meilleur développement de l'intérêt communautaire. Dans ce cadre, le développement économique, le tourisme, le déploiement du Très Haut Débit et de la fibre optique resteront, pour cette année 2017, les axes principaux de la politique communautaire. L'objectif est d'améliorer la compétitivité des entreprises et de l'emploi du territoire.

L'action de la Communauté de communes portera également dans de nombreux autres domaines comme l'enfance-jeunesse, l'habitat, la santé, le social, le sport, la culture, l'environnement et la mobilité.

